



Tartas, le 4 janvier 2023

Madame, Monsieur,

---

**Objet :** Transport d'Utilité Sociale - TUS  
**Réf :** SV/ST  
**PJ :** /

---

Madame, Monsieur

Pendant deux ans la Communauté de Communes du Pays Tarusate (CCPT) a mis en place le Transport à la Demande (TAD) ESCAPE TE.

Suite à l'arrêt de celui-ci, et afin de maintenir et d'apporter une solution de mobilité plus adaptée aux besoins des administrés, la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays Tarusate se sont rapprochés de Landes Insertion Mobilité (LIM) pour la mise en œuvre d'un Transport d'utilité sociale – TUS.

Ce nouveau service de mobilité solidaire sera géré conjointement par l'association Landes Insertion Mobilité, implantée à Pontonx-sur-l'Adour, et le CIAS du Pays Tarusate.

Il sera opérationnel à compter du **lundi 16 janvier 2023** et gratuit pour les usagers.

Il sera ouvert :

- à tous les habitants du Pays Tarusate, sous condition :
  - o de ressources,
  - o d'âge
  - o de prescription sociale,
- du lundi au vendredi sauf jours fériés,
- de 9 heures à 17 heures
- du départ de votre domicile jusqu'à votre destination

Votre demande devra se faire 72 heures avant de planifier la prise en charge.

L'association disposera de deux véhicules de cinq places avec chauffeurs et pourra vous conduire **dans un rayon de 80 km maximum autour de Pontonx-sur-l'Adour.**

Pour bénéficier de ce nouveau service, vous devez être concerné(e) :

- par le versement d'une prestation sociale (de type APA, Allocation Adulte Handicapé, RSA, Indemnité chômage, etc..)
- et/ou sans solution de mobilité au sein du foyer,
- être connu(e) d'autres services sociaux (mission locale, CMP, Conseil Départemental, pôle emploi...) et fournir un justificatif.

Il sera nécessaire de se faire connaître auprès de la mairie ou du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune pour une inscription sur une liste de bénéficiaires du service. **Il s'agit d'une inscription sur le registre des personnes vulnérables.**

Cette inscription vaudra prescription sociale et validera la prise en charge de votre transport.

Si vous êtes déjà connu d'un des établissements ou services du CIAS, il vous suffit soit d'appeler au 05 58 73 39 96 soit de faire un courriel à [accueil.cias@pays-tarusate.fr](mailto:accueil.cias@pays-tarusate.fr) ; en transmettant vos coordonnées (Nom, Prénom, téléphone, adresse) et votre demande précise de déplacement avec un jour et un horaire.

**Pour rappel :**

Ce nouveau service n'entre pas dans le champ concurrentiel.

**Il n'a pas vocation à se substituer aux organisations aujourd'hui existantes. Ainsi, les situations suivantes sont exclues de notre dispositif car prises en charge par l'Assurance maladie :**

- **Hospitalisation** (entrée et / ou sortie de l'hôpital), quelle que soit la durée (complète, partielle ou ambulatoire)
- **Affection de longue durée (ALD)** si votre état de santé ne vous permet pas de vous déplacer par vos propres moyens
- **État justifiant un transport allongé ou une surveillance constante** (ambulance)
- **Contrôle réglementaire** (convocation du contrôle médical, d'un médecin expert, ou d'un fournisseur d'appareillage agréé)
- **Soins en rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle**
- **Retours à domicile** dans le cadre de permissions de sortie pour les patients de **moins de 20 ans hospitalisés 14 jours** et plus

Espérant que cette nouvelle offre de service puisse répondre à vos besoins de mobilité et faciliter votre quotidien,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mon respectueux dévouement.

Le Président du CIAS  
Laurent CIVEL